Envoyé en préfecture le 26/09/2025
Reçu en préfecture le 26/09/2025
Publié le 26/09/2025
ID : 013-211300413-20250925-DEL_2025_95-DE

Cultivons le bien manger en Provence

Annexe 1 du Contrat de coopération relatif à la mise en œuvre de projets agricoles et alimentaires communaux entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la commune de Gardanne

Fiche-projet n°1	Métropole Aix-Marseille-Provence - Commune de Gardanne
	Remise en culture du terrain dans le Parc agroécologique de Barème et du Chemin des près

| Description synthétique du projet

Dans l'optique de dynamiser davantage l'agriculture de son territoire et de développer une alimentation locale et durable, la commune souhaite mettre à disposition plusieurs terrains dont elle est propriétaire.

Terrain du Parc agroécologique : le terrain présente un potentiel agricole certain et de nombreux atouts, notamment celui de disposer d'une borne agricole et d'être inséré dans le Parc agroécologique de barème, ce qui peut favoriser des synergies autour du projet.

L'étude de faisabilité devra confirmer que la surface du terrain, autour d'un hectare, permet d'assurer la viabilité d'une exploitation.

Terrain du chemin des près : le terrain présente un potentiel agricole et d'autres atouts (implantation possible d'une borne agricole SCP, sa proximité avec le terrain du Parc agro écologique de Barème) mais des contraintes existent : surface restreinte pour installer un agriculteur (1ha), parcelles non contiguës, risque d'inondation, impact de récents parcs à chevaux, voisinage d'habitations.

Compte-tenu de ce contexte et de sa proximité avec le terrain du Parc agro écologique de Barème (4,5 km) une étude de faisabilité pour la remise en culture de ces deux terrains agricoles sera réalisée. L'étude devra notamment déterminer si les deux terrains doivent faire l'objet de deux lots distincts pour leur remise en culture, ou s'il est préférable de les mettre à disposition d'un même agriculteur. La sélection du ou des agriculteur(s) est soumise à une étude de faisabilité favorable.

Le projet de remise en culture de ce terrain communal nécessitera :

- La réalisation d'une **étude de faisabilité** pour la remise en culture des terrains agricoles, visant à détailler les aspects réglementaires, les conditions agricoles du terrain (potentiel agronomique, aspects pédologiques, climatiques, etc.), les équipements en place et les besoins, les infrastructures écologiques et paysagères. Celle-ci permettra de déterminer les orientations culturales à privilégier et de proposer un éventuel allotissement du terrain ;
- La réalisation des **travaux** contribuant à une bonne exploitation agricole du terrain ;
- La **sélection** du ou des agriculteur(s) lauréat(s) par le lancement d'un appel à candidatures et l'analyse de celles-ci ;

| Thématiques du PAT concernées

- ☑ Remise en culture de foncier agricole public (ou assimilé) et/ou implantation d'une activité d'élevage
- ☒ Déploiement de projets agricoles de territoires et protection du foncier agricole
- ☒ Restauration collective durable

Envoyé en préfecture le 26/09/2025
Reçu en préfecture le 26/09/2025
Publié le 26/09/2025
ID : 013-211300413-20250925-DEL_2025_95-DE

| Dispositif métropolitain mobilisé

Accord-cadre n°Z250077F00 « Prestations d'études préalables à la reconquête des terres agricoles productives du territoire métropolitain »

Lot n°2 – Missions d'accompagnement à la remise en culture de foncier agricole public ou assimilé

Mission 1 : Étude de faisabilité pour la remise en culture d'un ou plusieurs terrains
Mission 3 : Accompagnement à la sélection du ou des agriculteur(s) lauréat(s) (sous réserve d'une étude de faisabilité favorable)

| Partenaires et gouvernance du projet

Partenaires du projet :

- Métropole Aix-Marseille-Provence
- Commune de Gardanne

Gouvernance du projet :

Les référents techniques désignés par la Commune et la Métropole AMP pour le suivi de ce projet sont :

- Commune de Gardanne : Laurence OLIVIER, Chargée de missions auprès de la Direction Générale des Services
- Métropole Aix-Marseille-Provence : Frédéric MOUSTIER, chargé d'opérations reconquête de friches et installation d'agriculteurs

Les **comités techniques** (COTECH) seront organisés par la commune de Gardanne et la Métropole AMP. Ils réuniront les représentants :

- de Gardanne
- de la Direction de l'Agriculture de et de l'Alimentation Durables de la Métropole AMP

Pourront également y être conviés les représentants des organismes et partenaires agricoles concernés par la zone d'étude (Chambre d'agriculture, représentants des agriculteurs locaux, etc.).

Ce comité technique (COTECH) se rassemblera autant que nécessaire, au minimum 3 fois pendant la durée du projet (voir calendrier prévisionnel ci-dessous). Il sera chargé de suivre l'avancée du projet, pré-valider les documents et résultats issus des différentes phases d'étude et préparer les comités de pilotage.

Les **comités de pilotage** (COPIL) seront organisés par la commune de Gardanne. Ils réuniront les élus et techniciens :

- de Gardanne
- de la Direction de l'Agriculture de et de l'Alimentation Durables de la Métropole AMP

Pourront également y être conviés les représentants des organismes et partenaires agricoles concernés par la zone d'étude (Chambre d'agriculture, représentants des agriculteurs locaux, etc.).

Ce COPIL se rassemblera autant que nécessaire, au minimum 4 fois pendant la durée du projet (voir calendrier prévisionnel ci-dessous). Il sera chargé de contrôler l'état d'avancement du projet et de prendre les décisions stratégiques nécessaires à l'atteinte des objectifs, notamment : acter le lancement de l'étude de faisabilité, valider ses conclusions et prendre

Envoyé en préfecture le 26/09/2025
Reçu en préfecture le 26/09/2025
Publié le 26/09/2025
ID : 013-211300413-20250925-DEL_2025_95-DE

les décisions relatives à la réalisation des travaux pour permettre la remise en culture, validera le contenu de l'appel à candidatures et sélectionnera le ou les lauréat(s).

| Engagements

Métropole Aix-Marseille-Provence	Commune

- Désigner un référent technique pour le suivi du projet
- Co-organiser et participer aux instances de gouvernance du projet (COTECH et COPIL)
- Assurer le lancement et le bon déroulement de la mission assurée par le prestataire attributaire du lot 2 et en charge des missions suivantes :
  ⊠ *Réalisation d'une étude de faisabilité pour la remise en culture d'un ou plusieurs terrains agricoles*
  ⊠ *Accompagnement à la sélection du ou des agriculteur(s) lauréat(s) (sous réserve d'une étude de faisabilité favorable)*
	- Désigner un référent technique pour le suivi du projet
	- Mettre à disposition de la Métropole AMP et de son prestataire de tous les documents et études préalables dont la commune dispose, utiles pour la conduite du projet (éléments relatifs au contexte agricole local, données géographiques utiles, incluant le cadastre par exemple, projets d'urbanisme, etc.)
	- Co-organiser et participer aux instances de gouvernance du projet (COTECH et COPIL)
	- Co-rédiger et diffuser les comptes-rendus des instances de gouvernance (COTECH et COPIL) du projet
	- Réaliser les travaux nécessaires à l'installation, qui pourront comprendre :
	  ⊠ *Sécurisation/ amélioration sur bâti existant (lorsqu'il existe)*
	  ⊠ *Raccordement électrique/ eau agricole*
	  ⊠ *Défrichement/débroussaillement*
	- Mettre à disposition le terrain via la signature d'un bail rural avec l'agriculteur choisi
	- Suivre dans le temps du projet de l'agriculteur installé

Envoyé en préfecture le 26/09/2025
Reçu en préfecture le 26/09/2025
Publié le 26/09/2025
ID : 013-211300413-20250925-DEL_2025_95-DE

| Estimation financière

1/ Coût de la coopération		Qui supporte directement la dépense (en €)	
		Métropole AMP	*Gardanne*
Personnel		*/*	*750 €*
Ingénierie nécessaire à la mise en œuvre du projet		*23 980€*	*/*
TOTAL par partenaire		**23 980€**	**750€**
TOTAL coût complet du programme		*24 730€*	
2/ Répartition du coût complet	Clé de répartition	*97 %*	*3 %*
	Montants respectifs	***23 980 €***	***750 €***
3/ Flux financier induit (soulte)		*/*	*/*

| Livrables attendus

Métropole Aix-Marseille-Provence	**Commune**
	- Synthèse des travaux réalisés sur le terrain objet de la remise en culture - Comptes-rendus des COTECH et COPIL, en collaboration avec la Métropole AMP - Note de bilan du projet (atteinte des objectifs, bilan technique et méthodologique, suites à donner)

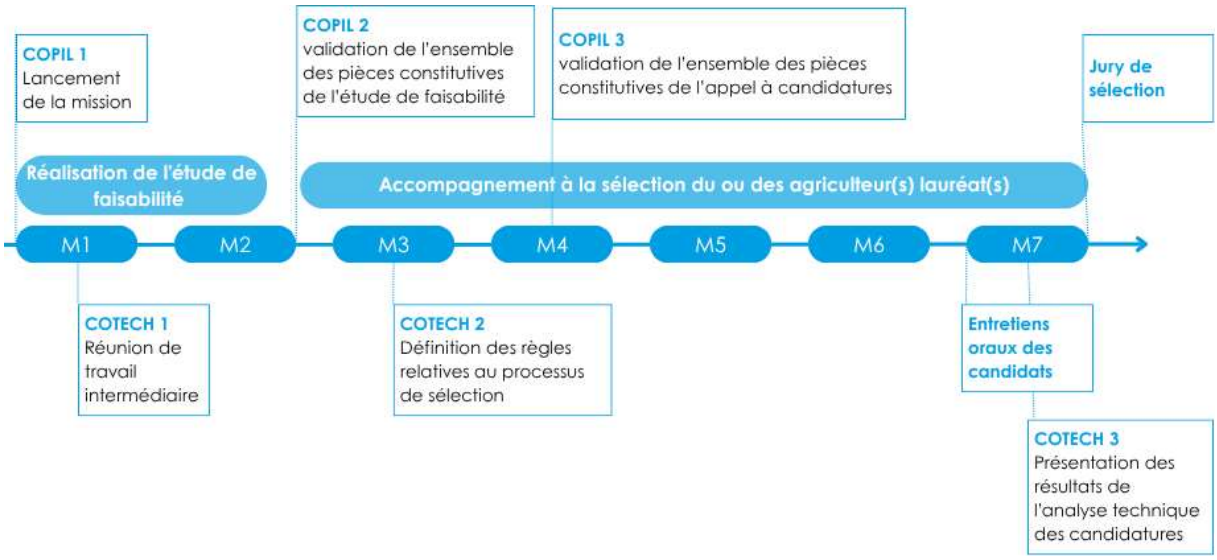
Pour informations, les livrables attendus par les partenaires de la part du prestataire réalisant l'étude sont :

- Étude : Une étude de faisabilité agricole (20 à 30 pages environ, avec cartographies et illustrations)
- Accompagnement à la sélection :
  - Une note relative à la définition des règles relatives au processus de sélection,
  - Les différentes pièces constitutives de l'appel à candidatures + annexes
  - Les comptes rendus des entretiens oraux

Envoyé en préfecture le 26/09/2025
Reçu en préfecture le 26/09/2025
Publié le 26/09/2025
ID : 013-211300413-20250925-DEL_2025_95-DE

- Le rapport d'analyse des candidatures
- Le support de présentation pour la réunion du jury de sélection
- Le compte-rendu détaillé de la réunion du jury de sélection

| Calendrier prévisionnel



NB : Le calendrier présenté est fourni à titre indicatif. Un délai entre les deux missions sera nécessaire en raison des contraintes budgétaires. Si la commune envisage de budgéter des travaux (raccordements aux réseaux d'eau, aménagements d'accès, etc.), il conviendra de prendre en compte le calendrier des conférences budgétaires, généralement organisées en novembre/décembre, pour un vote du budget en avril. Ce calendrier devra également intégrer les éventuelles contraintes liées au calendrier électoral, susceptibles d'impacter le processus de validation budgétaire.

| Modalités de publication et de communication

La Métropole Aix-Marseille-Provence et la commune de Gardanne valoriseront la coopération. Cette valorisation pourra prendre la forme de publications, d'articles, de communiqués de presse, ou de tout autre support de communication. Chaque Partie pourra relayer les informations relatives au projet sur ses supports de communication respectifs (site internet, bulletins municipaux ou métropolitains, réseaux sociaux, etc.), en mentionnant explicitement la participation de l'autre Partie et en veillant à la cohérence des messages diffusés.

La commune de Gardanne pourra être invitée à témoigner de cette démarche dans le cadre des instances de gouvernance du Projet Alimentaire Territorial (PAT) animé par la Métropole.

| Contacts référents

Métropole Aix-Marseille-Provence	**Commune**
Frédéric MOUSTIER	Laurence OLIVIER
Chargé d'opérations reconquête de friches et installation d'agriculteurs	Chargée de missions auprès de la Direction Générale des Services
frederic.moustier@ampmetropole.fr	laurence-olivier@ville-gardanne.fr
06 23 87 53 57	04 42 51 79 33

Envoyé en préfecture le 26/09/2025
Reçu en préfecture le 26/09/2025
Publié le 26/09/2025
ID : 013-211300413-20250925-DEL_2025_95-DE

Envoyé en préfecture le 26/09/2025
Reçu en préfecture le 26/09/2025
Publié le 26/09/2025
ID : 013-211300413-20250925-DEL_2025_95-DE

Fiche-projet n°2	Métropole Aix-Marseille-Provence - Commune de Gardanne
	Remise en culture du terrain l'Abis est

| Description synthétique du projet

La commune de Gardanne porte une politique volontariste en matière d'agriculture et d'alimentation avec notamment le développement du parc agro écologique de Barème. Dans l'optique de dynamiser davantage l'agriculture de son territoire et de développer une alimentation locale et durable, la commune souhaite mettre à disposition plusieurs terrains dont elle est propriétaire. Cette fiche-projet concerne un terrain de près de 1 ha situé au lieu-dit de l'Abis est.

Le terrain présente un potentiel agricole mais aussi plusieurs contraintes : surface restreinte, pente importante pour certaines cultures notamment maraîchage. Il est également trop éloigné des projets présentés dans la fiche-projet n°1 pour envisager une exploitation par un même agriculteur. De plus, le coût d'implantation d'une borne SCP pourrait être important. Le projet pourrait néanmoins être intégré comme lot complémentaire, par exemple pour une consolidation d'exploitation, dans un futur appel à candidatures. Dans cette optique et afin de privilégier les deux premiers projets, il est proposé la réalisation d'une étude d'opportunité afin de dégager les principales caractéristiques du terrain.

| Thématiques du PAT concernées

- ☑ Remise en culture de foncier agricole public (ou assimilé) et/ou implantation d'une activité d'élevage
- ☒ Déploiement de projets agricoles de territoires et protection du foncier agricole
- ☒ Restauration collective durable

| Dispositif métropolitain mobilisé

Accord-cadre n°Z250079F00 « Prestations d'études préalables à la reconquête des terres agricoles productives du territoire métropolitain »

Lot n°1 – Missions d'accompagnement à la remise en culture de foncier agricole public ou assimilé

Mission 1 : Étude d'opportunité de projet agricole à l'échelle d'un site

En fonction des résultats de cette étude d'opportunité, le lot n°2 pourra être mobilisé. Dans ce cas, cette fiche-projet sera fera l'objet d'un avenant en conséquence.

| Partenaires et gouvernance du projet

Partenaires du projet :

- Métropole Aix-Marseille-Provence
- Commune de Gardanne

Gouvernance du projet :

Envoyé en préfecture le 26/09/2025
Reçu en préfecture le 26/09/2025
Publié le 26/09/2025
ID : 013-211300413-20250925-DEL_2025_95-DE

Les référents techniques désignés par la Commune et la Métropole AMP pour le suivi de ce projet sont :

- Commune de Gardanne : Laurence OLIVIER, Chargée de missions auprès de la Direction Générale des Services
- Métropole Aix-Marseille-Provence : Frédéric MOUSTIER, chargé d'opérations reconquête de friches et installation d'agriculteurs

Au minimum trois réunions seront organisées dans le cadre de cette étude :

- Une réunion de lancement
- Une réunion de travail intermédiaire
- Une réunion de restitution de l'étude

Elles réuniront les représentants :

- de Gardanne
- de la Direction de l'Agriculture et de l'Alimentation Durables de la Métropole AMP

Ainsi que le titulaire de l'accord-cadre sus-cité réalisant l'étude.

Pourront également y être conviés les représentants des organismes et partenaires agricoles

| Engagements

Métropole Aix-Marseille-Provence	Commune
- Désigner un référent technique pour le suivi du projet - Co-organiser et participer aux instances de gouvernance du projet - Assurer le lancement et le bon déroulement de la mission assurée par le prestataire attributaire du lot 1	- Désigner un référent technique pour le suivi du projet - Mettre à disposition de la Métropole AMP et de son prestataire de tous les documents et études préalables dont la commune dispose, utiles pour la conduite du projet (éléments relatifs au contexte agricole local, données géographiques utiles, etc.) - Co-organiser et participer aux instances de gouvernance du projet - Co-rédiger et diffuser les comptes-rendus des instances de gouvernance du projet

Envoyé en préfecture le 26/09/2025
Reçu en préfecture le 26/09/2025
Publié le 26/09/2025
ID : 013-211300413-20250925-DEL_2025_95-DE

| Estimation financière

		Qui supporte directement la dépense (en €)	
1/ Coût de la coopération		*Métropole AMP*	*Gardanne*
Personnel		/	*Phase d'étude : 300€*
Ingénierie nécessaire à la mise en œuvre du projet		*4 429 €*	/
TOTAL par partenaire		**4 429€**	**300 €**
TOTAL coût complet du programme		*4 729€*	
2/ Répartition du coût complet	Clé de répartition	*94 %*	*6 %*
	Montants respectifs	***4 429 €***	***300 €***
3/ Flux financier induit (soulte)		/	/

| Livrables attendus

Métropole Aix-Marseille-Provence	**Commune**
	- Comptes-rendus des COTECH et COPIL, en collaboration avec la Métropole AMP - Note de bilan du projet et suites à donner

Pour informations, les livrables attendus par les partenaires de la part de l'organisme réalisant l'étude sont :

- Une note sur l'opportunité du projet agricole (5 à 10 pages environ, listant de manière succincte les éléments de l'analyse et livrant les conclusions demandées, avec cartographies et illustrations)
- Un support adapté de présentation de l'étude pour la réunion de restitution (sous forme de diaporama)

Envoyé en préfecture le 26/09/2025
Reçu en préfecture le 26/09/2025
Publié le 26/09/2025
ID : 013-211300413-20250925-DEL_2025_95-DE

| Calendrier prévisionnel



| Modalités de publication et de communication

La Métropole Aix-Marseille-Provence et la commune de Gardanne valoriseront la coopération. Cette valorisation pourra prendre la forme de publications, d'articles, de communiqués de presse, ou de tout autre support de communication. Chaque Partie pourra relayer les informations relatives au projet sur ses supports de communication respectifs (site internet, bulletins municipaux ou métropolitains, réseaux sociaux, etc.), en mentionnant explicitement la participation de l'autre Partie et en veillant à la cohérence des messages diffusés.

La commune de Gardanne pourra être invitée à témoigner de cette démarche dans le cadre des instances de gouvernance du Projet Alimentaire Territorial (PAT) animé par la Métropole.

| Contacts référents

Métropole Aix-Marseille-Provence	**Commune**
Frédéric MOUSTIER Chargé d'opérations reconquête de friches et installation d'agriculteurs frederic.moustier@ampmetropole.fr 06 23 87 53 57	Laurence OLIVIER Chargée de missions auprès de la Direction Générale des Services laurence-olivier@ville-gardanne.fr 04 42 51 79 33